

ÉVALUATION PRÉALABLE

Permis B – Conduite accompagnée – Conduite supervisée

Avant de signer un contrat de formation et de débiter votre formation, une évaluation de vos compétences doit être obligatoirement réalisée.

PUBLIC CONCERNÉ

Ce procédé est valable pour les élèves intéressés par les formations aux catégories du permis B, la conduite accompagnées (AAC) et la conduite supervisée qui n'ont jamais suivi de leçon de conduite en voiture. L'âge minimum requis est de 15 ans.

PARCOURS DE FORMATION

Cette évaluation, est réalisée sur tablette ou bien en voiture par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

À son issue, d'après le compte-rendu qui vous sera remis, elle va nous permettre de pouvoir vous proposer le ou les forfaits les plus adaptés à votre situation ; nous serons en mesure de vous faire un devis personnalisé et chiffré, qu'il vous appartiendra de valider ou non lors de la signature de votre contrat de formation, si vous souhaitez suivre votre formation au sein de notre établissement.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

Lors de cette évaluation nous pourrons tester :

- Vos expériences vécues en tant qu'usagers de la route ;
- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route ;
- Vos prérequis sur l'utilisation d'un véhicule à 4 roues motorisé (démarrage/arrêt ; volant ; trajectoire) ;
- Vos compétences psychomotrices (temps de réaction ; observation ; regard ; champ visuel ; perception) ;
- Votre émotivité ;
- Vos motivations.